**Publié le 17 mars 2011 à 06h00** | Mis à jour le 19 mars 2011 à 06h01

**Débats: droits de scolarité: hausse justifiée? Vos points de vue**

Une hausse des droits de scolarité à compter de 2012?

PHOTO: IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

**JOIGNEZ-VOUS AU DÉBAT!**

Pour participer à la discussion avec les experts, cliquez sur*Commenter* au bas de chaque article. Prenez note que nous publions uniquement les commentaires satisfaisant aux[règles du débat](http://www.cyberpresse.ca/debats/la-presse-debats/201103/14/01-4379203-code-dethique-a-la-presse-debats.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B17_code-dethique_1457438_section_POS1). Entre autres, chaque commentaire doit être signé du **nom complet** de son auteur.

**QU'EST-CE QUE LE DÉBAT DU JOUR?**

Le débat du jour est un lieu de discussion sur les sujets d'actualité mettant en présence des experts et les citoyens. Chaque jour, le modérateur du débat soumet au panel d'experts la question du jour. Les experts qui le souhaitent font alors valoir leur point de vue. Les internautes sont ensuite invités à mettre leur grain de sel.

**Dans son budget de jeudi, le gouvernement Charest doit annoncer une hausse substantielle des droits de scolarité dans les universités à compter de 2012. L'augmentation devrait atteindre 500$ par année pendant trois ans. Croyez-vous que cette hausse est justifiée? Est-elle la meilleure solution au sous-financement des universités? Cette augmentation rendra-t-elle l'université moins accessible aux jeunes Québécois?**

**Guy Breton**

*Recteur de l'Université de Montréal*

**DES GELS NÉFASTES**

Si une hausse des droits de scolarité est aujourd'hui incontournable, c'est parce que depuis longtemps nous n'avons pas eu, collectivement, le courage de demander à chacun de faire sa juste part. Le gel, puis le quasi-gel des droits de scolarité ont été néfastes pour nos universités en les privant des ressources financières dont elles ont besoin pour accomplir leur mission. Pourtant, les étudiants québécois ne fréquentent pas plus l'université pour autant ! En fait, ils la fréquentent moins que leurs collègues d'ailleurs en Amérique du Nord. Il faut redresser la situation en augmentant les droits de scolarité, mais cette hausse doit impérativement s'accompagner d'un programme d'aide financière plus généreux, d'incitatifs à la philanthropie et de mesures de soutien à la recherche universitaire. Il faudra être imaginatifs et favoriser la contribution de chacun des secteurs de la société parce que des universités de qualité profitent à l'ensemble de la société. L'accessibilité aux études universitaires, elle se prépare d'abord dans une culture qui valorise l'éducation tout au long de la vie.

**Leo Bureau-Blouin**

*Président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)*

**UNE HAUSSE INJUSTIFIABLE**

La hausse des droits de scolarité du gouvernement Charest est tout simplement injustifiable. Toutes les études sérieuses démontrent que la hausse des droits de scolarité réduira l'accès aux études universitaires et augmentera l'endettement des étudiants et de leurs familles. À l'inverse, aucune étude ne démontre que la qualité de l'éducation ne va s'améliorer. Avec la hausse du gouvernement Charest, les étudiants paieront jusqu'à 4500$ pour étudier alors que Jean Charest n'en a payé que 1500$. Il y a des limites à tout mettre sur le dos de la même génération. Si le gouvernement va de l'avant, c'est un lourd héritage que nous léguerons aux générations futures. Parce que hausser les frais, c'est revenir à une époque où les francophones, les femmes et les habitants des régions éloignés ne fréquentaient pas l'université. C'est revenir à une époque où nous n'étions pas maîtres de notre destinée collective. C'est calquer un modèle canadien où ce ne sont pas les meilleurs médecins qui obtiennent un diplôme, mais les plus fortunés. C'est adopter un modèle qui n'est pas le nôtre. Aujourd'hui, chaque dollar que l'État investit dans un diplômé en rapporte 5,3 en taxes et en impôts. Voilà un investissement rentable, voilà une vision d'avenir pour la société québécoise. Malheureusement, il semble que le gouvernement Charest soit trop occupé à s'acharner sur les jeunes et leur famille pour réaliser l'importance d'une éducation abordable.

**Gaetan Frigon**

*Président exécutif de Publipage Inc, ancien PDG de la Société des alcools du Québec et de Loto-Québec*

**AUGMENTATION ÉQUITABLE**

On parle souvent des choix de société que l'on a faits au Québec au cours des années, lesquels nous différencient souvent du reste du Canada. Le problème vient du fait que, la plupart du temps, nos choix identifient ce que sera la dépense, mais oublient de spécifier d'où viendront les revenus pour couvrir ladite dépense. En conséquence, ça vient toujours du budget consolidé de la province, lequel n'augmente pas à moins d'augmenter les taxes et les impôts. C'est le cas, par exemple, des garderies à 7$ et... des droits de scolarité dans les universités. L'argument de base des étudiants : les pauvres doivent avoir le même accès à l'université que les riches. C'est évidemment très beau en principe, mais comme la capacité de payer de ceux qui justement paient de l'impôt a déjà été étirée au maximum, il devient important d'établir une juste mesure entre la position de ceux voulant que l'accès à l'université soit gratuit, comme dans certains pays d'Europe, et la position de ceux voulant que l'étudiant paie le vrai coût de ses études universitaires. Dans ce contexte, une augmentation de 500$ par année pendant trois ans est non seulement souhaitable, mais également équitable vis-à-vis les autres choix de société que le Québec a mis en place et que l'ensemble des payeurs d'impôt doit assumer. Dans trois ans, d'ailleurs, les frais de scolarité au Québec seront encore bien en deçà de la moyenne canadienne.

**Pierre Simard**

*Professeur à l'École nationale d'administration publique à Québec*

**RESPONSABILISATION DES ÉTUDIANTS**

Les études universitaires sont d'abord et avant tout un investissement privé. Le diplômé universitaire gagnera en moyenne un salaire beaucoup plus élevé que l'individu moyen. Est-ce normal de faire payer cet investissement par tous les contribuables? Est-ce normal de subventionner tous les étudiants, y compris ceux issus d'un milieu socioéconomique aisé? Non! Le rôle du gouvernement n'est pas de fixer les frais de scolarité des universités. Son rôle, s'il a vraiment un rôle utile à jouer, devrait se limiter à aider les plus démunis à y accéder. Il devrait s'en tenir à aider ces étudiants à financer leurs études; des emprunts qu'ils rembourseront grâce à des revenus plus élevés une fois diplômés. Malgré l'annonce d'une hausse des frais de scolarité, le financement de nos universités restera largement subventionné par l'État et les frais assumés par les étudiants demeureront en deçà du coût réel de leur formation. Par contre, l'augmentation des frais de scolarité aura l'avantage de contrer partiellement l'illusion de la gratuité. Elle forcera une certaine responsabilisation des étudiants face à leur investissement et obligera les universités à faire la démonstration que ces hausses se traduisent par une meilleure qualité de l'enseignement, et non seulement par un meilleur traitement de leurs dirigeants et professeurs.

**Daniel Zizian**

*Président-directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)*

**AU MÊME NIVEAU QU'EN 1968**

La présence d'un réseau universitaire dynamique et performant, offrant une formation répondant aux plus hautes normes internationales, profite aux individus qui le fréquentent et à l'ensemble de la société. Il est donc naturel que le gouvernement, les étudiants ainsi que le secteur privé soient appelés à y contribuer pour en assurer le développement. En ce qui a trait à la contribution des étudiants, les gels successifs des droits de scolarité au cours des dernières décennies ont fait en sorte qu'il en coûte aujourd'hui moins cher pour acquérir une formation universitaire que ce n'était le cas en 1968, en dollars constants. Une hausse de 500$ par année sur une période de trois ans (à compter de l'année 2012-2013) ramènera les droits de scolarité à l'équivalent de leur valeur réelle de 1968-1969. Pour la CREPUQ, le maintien de l'accessibilité constitue une priorité. Toute hausse des droits de scolarité doit donc être accompagnée de mesures d'aide financière appropriées afin qu'aucun étudiant qui en a le désir et la capacité ne soit empêché d'accéder à l'université pour des raisons financières. Tout autour de nous, les sociétés misent sur leurs établissements universitaires pour favoriser l'innovation et améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Il faut s'assurer collectivement que les universités québécoises aient les moyens de contribuer pleinement au développement économique, social et culturel du Québec.

**Robert Gagne**

*Professeur à l'Institut d'économie appliquée et directeur du Centre sur la productivité et la prospérité à HEC Montréal.*

**AUCUN LIEN AVEC L'ACCESSIBILITÉ**

On confond accessibilité et gratuité (ou quasi-gratuité). Or, l'expérience des garderies et des soins de santé au Québec nous montre que ce n'est pas le cas. D'ailleurs, il n'existe pas, à ma connaissance, d'études sérieuses démontrant que des frais de scolarité plus élevés limitent l'accès à l'université. De plus, au Canada, il ne semble pas y avoir de lien entre les droits de scolarité et la fréquentation universitaire. Le Québec a à la fois les droits les plus faibles et une fréquentation universitaire parmi les plus faibles au Canada. Il faut savoir que les universités sont déjà bien équipées pour mitiger les effets négatifs de droits plus élevés: bourses, emplois sur le campus, etc. Pourquoi ne pas laisser aux universités plus de marge de manoeuvre quant aux droits de scolarité tout en s'assurant que la situation économique des étudiants n'est pas un critère d'admission (comme à Harvard, une université pas pire vous en conviendrez). Une autre solution serait d'établir les droits de scolarité à partir d'un pourcentage fixe des coûts de formation, par exemple 50%. Si les coûts augmentent, les droits augmentent aussi. Ce serait également plus cher en médecine vétérinaire qu'en histoire de l'art, ce qui est le gros bon sens.

**Philippe Faucher**

*Professeur au département de science politique et chercheur associé au Centre d'études et recherches internationales de l'Université de Montréal*

**UN TRÈS BON INVESTISSEMENT**

La formation et la recherche universitaire sont indispensables pour développer le savoir-faire, les compétences, l'invention, dans toutes les disciplines, incluant les domaines artistiques. Transmettre et faire progresser la connaissance sont les uniques moyens dont nous disposons pour renouveler le cycle de production basé sur l'exploitation polluante et peu compétitive des ressources naturelles qui s'épuisent. Ce que nous ne découvrirons pas, ce que nous ne saurons pas produire, nous devrons l'acheter des autres. Par ailleurs, dans une économie où chacun est libre de choisir sa profession et donc sa rémunération future, obtenir un diplôme universitaire est un très bon investissement. Faute d'un mécénat conséquent et d'une contribution adéquate de l'industrie, il revient à l'État d'assumer par son financement le risque inhérent à la recherche. Un souci d'allocation équitable des ressources commande que l'essentiel des droits de scolarité soit à la charge des étudiants. Un programme de prêt et bourses, assortis de contrats de remboursements modulés selon les revenus, doit permettre l'accès aux études des moins fortunés. Le rééquilibrage annoncé est un passage obligé qui s'avérera insuffisant. Le Canada n'a pas les universités qu'il mérite; cela tient à d'autres causes que le seul manque d'argent.

**Jean-Herman Guay**

*Professeur de sciences politiques à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke*

**UNE ANOMALIE**

Depuis longtemps, nos droits de scolarité constituent une anomalie par rapport au reste du Canada et de l'Amérique du Nord. Faut-il les hausser? Sans aucun doute. Trois raisons peuvent être amenées: 1) la scolarité universitaire est indéniablement un investissement profitable pour l'étudiant; 2) la contribution gouvernementale, compte tenu du fardeau fiscal des Québécois, peut difficilement être augmentée significativement; et 3) de nombreuses études ont démontré que l'effet d'une augmentation des droits sur l'accessibilité est faible, quasi nul. L'augmentation ne doit cependant pas être uniforme. D'abord parce que la rentabilité de l'investissement pour les étudiants n'est pas la même, mais aussi parce que la «production» d'un diplômé n'est pas identique selon les secteurs d'études. Si le gouvernement devait établir une augmentation uniforme, il ferait preuve d'un égalitarisme trompeur. Progressivement, la table des droits doit être modifiée pour être modulée. Cela étant dit, la situation québécoise est également une anomalie quant à la contribution des entreprises. Aux États-Unis, la philanthropie des entreprises et des individus est une composante essentielle des revenus des universités. Faut-il revoir cette contribution par l'établissement d'incitatifs fiscaux? Sans aucun doute aussi. Il faut cesser de croire que toute distribution de la richesse doit nécessairement transiger par l'État. Ici aussi, un peu d'imagination s'impose.

**Marcel Boyer**

*Professeur émérite de science économique à l'Université de Montréal, fellow au CIRANO*

**IL FAUDRAIT FAIRE PLUS**

La hausse des droits de scolarité soulève les passions. C'est malheureux. La situation budgétaire actuelle des universités québécoises mine la qualité de la formation avancée dont les Québécois ont besoin. Malheureusement, la pensée magique voudrait qu'une éducation de qualité supérieure puisse être assurée au rabais. C'est comme croire pouvoir acheter une Mercedes avec le budget d'une Lada! Les universités québécoises perdent du terrain par rapport aux universités canadiennes et américaines auxquelles on devrait pouvoir se comparer. Cette situation est relativement nouvelle et elle découle directement d'un gel mal avisé des frais pendant trop d'années. Il faudrait faire plus. Nos universités ont besoin d'air et d'un sérieux et profond renouvellement de leur mode de fonctionnement. Pour y arriver, il faudrait les responsabiliser davantage (équilibre budgétaire et objectifs concrets d'accessibilité, par exemple), leur laisser une plus grande marge de manoeuvre, les libérer des contrôles dommageables de la bureaucratie gouvernementale et les soumettre à la concurrence. Le gouvernement devrait annoncer ses subventions aux universités selon un barème par niveau et par domaine de formation et laisser ensuite les universités individuelles déterminer les droits de scolarité de leurs différents programmes. La qualité, ça paie et ça coûte.

**Pierre-Yves McSween**

*Comptable et chargé de cours à HEC Montréal*

**TOUT A UN PRIX**

Les études universitaires représentent un investissement, pas seulement pour la société, mais surtout pour l'étudiant lui-même. En mon sens, si l'état doit investir massivement dans nos universités, l'étudiant doit faire sa part. La hausse des frais de scolarité semble élevée en pourcentage, mais elle ne constitue qu'un rattrapage des années où ils ont été maintenus artificiellement bas. Les Québécois sont-ils maintenant prêts à considérer que les études se planifient dès la naissance d'un enfant? L'épargne-études annuelle systématique rendrait le choc du coût des études beaucoup moins grand, autant pour les parents, que pour les étudiants. Simple suggestion, voici quelques postes de dépenses à revoir avant et pendant les études: cellulaire, vêtements griffés, voiture, sorties, vacances, voyages, technologie, etc. Les études sont une période de sacrifice où chacun s'investit mentalement, physiquement, intellectuellement et financièrement pour se doter d'une position plus avantageuse pour son avenir. La question demeurera toujours la même : est-ce qu'un jeune adulte est prêt à investir et s'endetter de 3500$ à 4000$ en frais de scolarité annuellement pour améliorer son sort? C'est à chacun de décider. Nul doute que la valeur actuelle nette des études est positive au point de vue financier et intellectuel. Tout a un prix. Durant des années, on s'est demandé quelles seraient les conséquences néfastes de la hausse des frais de scolarité. Et le sous-financement, quels seront ses conséquences à long terme?

**Mathieu Bock-Cote**

*Chargé de cours en sociologie à l'UQAM*

**ÉVITER LE DÉGEL BRUTAL**

Si je n'ai jamais vu le dégel comme une catastrophe pour l'accessibilité aux études, je ne l'ai jamais considéré toutefois comme une solution miracle, absolument incontournable. J'y vois une mesure parmi d'autres pour remédier au sous-financement des universités. Mais la crispation du mouvement étudiant qui refuse même de l'envisager dans sa forme la plus modérée nous rappelle une chose: la question des droits de scolarité est devenue symptomatique au fil des années de l'alourdissement du modèle québécois et du pouvoir de blocage qu'y jouent certains lobbies. Chose certaine, le verrou du gel dans le débat public doit sauter. La modernisation de notre modèle social, qui est inévitable, impliquera une contribution de chacun des groupes de la société, à moins de reporter encore une fois ce fardeau sur les générations futures. Mais la modernisation du modèle québécois ne doit pas prendre l'allure d'une thérapie de choc. Il faut maintenir vivant l'idéal d'une éducation accessible et éviter un dégel brutal, qui viendrait surtout handicaper la classe moyenne et les étudiants provenant de milieux démunis. On devra probablement imaginer de nouvelles formules qui permettront d'assurer l'application cet idéal, peut-être en modulant les frais selon les programmes, certainement en améliorant l'aide financière aux études.

**Max Roy**

*Président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)*

**RÉGRESSION DE L'ACCESSIBILITÉ**

La FQPPU, qui regroupe la plupart des associations et syndicats de professeurs d'université au Québec, s'est prononcée contre une hausse importante des droits de scolarité universitaires, en 2010, dans le premier budget Bachand. Ce projet de modification des droits de scolarité ne reposait pas sur une analyse sérieuse et complète de la situation universitaire au Québec, mais sur des opinions venues de l'extérieur des milieux concernés directement et sur une vision réductrice des problèmes qui affectent l'ensemble des établissements. Toute augmentation des frais compromet l'accessibilité scolaire. Des études montrent, en particulier, que le tissu social de la population étudiante en est alors nécessairement modifié. En tenant compte de l'organisation singulière du système scolaire québécois, qui distingue un ordre d'enseignement collégial et un ordre universitaire - ce qu'on oublie trop souvent -, le Québec se compare favorablement à d'autres provinces canadiennes au chapitre de la diplomation postsecondaire. Cette situation, qui peut encore être améliorée, résulte d'une démocratisation de l'enseignement supérieur qui impliquait nécessairement une limitation des droits de scolarité et qui faisait l'objet d'un consensus social. Une hausse des droits serait un facteur de régression pour l'accessibilité à l'université de l'ensemble des personnes ayant la capacité et la volonté de poursuivre des études supérieures, quelles que soient leur provenance et leur situation financière.